



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/114
15 avril 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 12 de l'ordre du jour

DROITS DE L'HOMME ET PROGRES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

Exposé écrit présenté par Libération, organisation
non gouvernementale inscrite sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[15 avril 1997]

1. Rappelant la décision 1996/110 par laquelle la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a, à sa quarante-huitième session, défini le cadre à adopter pour élaborer un document de travail sur "les droits de l'homme et les progrès de la science et de la technique", notre organisation prie respectueusement la Commission de prendre note de ses observations.

2. Aussi loin que l'on puisse remonter dans le temps, l'histoire de l'humanité a toujours été marquée par une volonté de repousser sans cesse les limites de la connaissance. A certaines époques et dans de nombreuses sociétés, la connaissance a signifié la conquête de l'esprit, ce qui s'est traduit par les formes de spiritualité les plus perfectionnées, toutes fondées sur la valeur unique et extraordinaire de la vie humaine et de son environnement. Dans la plupart des sociétés cependant, conquête signifiait seulement invasion territoriale et lutte pour le pouvoir. Dès l'invention de l'étrier et de la roue, les progrès de la technologie militaire ont eu des effets négatifs sur le comportement de l'homme.

3. Aux termes de la décision citée plus haut, "chacun a le droit de jouir des fruits du progrès scientifique et de ses applications..."; cette décision vise principalement à mettre en garde contre les conséquences néfastes que certaines avancées peuvent avoir pour l'intégrité, la dignité de l'individu et l'exercice de ses droits. Cependant, nous craignons, si l'on ne tient compte que des avancées dans les sciences biomédicales et les sciences de la vie, que l'étude des plus graves de ces conséquences reste incomplète. De fait nous avons le sentiment que l'on ferait fi des droits, des obligations et du bien-être des individus si l'on ne s'intéressait pas dans ce contexte aux importantes avancées touchant une vaste gamme de domaines dont le domaine militaire et le domaine nucléaire.

4. Il semble aller de soi que, si l'on nous donne l'illusion que nous vivons dans des démocraties et que le droit au confort et l'accès facile à la connaissance sont des droits acquis à la naissance dans les sociétés privilégiées, il n'y a pas lieu de demander plus. Pourtant, nous vivons assurément une ère néo-coloniale et il semble que l'on considère tout naturel que des millions de personnes aient de par leur naissance le droit de lutter, de souffrir, de subir des tortures mentales et physiques ou de mourir dans des conflits impitoyables.

5. Pendant la guerre froide, les avancées dans les domaines militaire et nucléaire ont débouché sur une paix douteuse entre les superpuissances. Douteuse si l'on pense aux millions de personnes qui ont horriblement souffert dans des conflits idéologiques et stratégiques plus ou moins violents qui ont eu lieu dans diverses zones en raison de la bipolarisation. Pour ne donner que quelques exemples, il faudra des générations avant que les populations de Corée, du Viet Nam, de l'Afghanistan, de l'Angola, du Nicaragua, du Mozambique et d'autres pays voient leurs plaies se refermer et reprennent leur place et leur rôle dans le monde.

6. Dans la période de l'après-guerre froide, la stratégie adoptée dans la guerre du Golfe a fait ressortir la volonté, la capacité et les sphères d'influence économique, militaire et politique des puissances occidentales qui sont rapidement parvenues à un consensus avec les cinq membres permanents

du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce n'est un secret pour personne que les techniques les plus avancées ont été testées pendant la guerre du Golfe et en Bosnie dans les années 90. A-t-on honnêtement rendu compte des effets que ces essais ont eu sur la santé, l'environnement et l'économie dans ces régions et au-delà, effets qu'une bonne partie de la population mondiale continuera à ressentir pendant de nombreuses années ?

7. Les embargos à l'encontre de Cuba et de l'Iraq ne sont-ils pas la conséquence immédiate de la stratégie de défense de ces pays et de leurs alliances ? Tout irait pour le mieux si ce n'était pas les populations toutes entières de l'Iraq et de Cuba qui en payaient le prix.

8. Après la chute de l'ex-bloc soviétique, l'idéologie intervient peu dans les politiques de l'après-guerre froide. Ce sont plutôt des blocs économiques qui prennent forme aujourd'hui, avec l'apparition sur la scène mondiale de nouveaux partenaires potentiels ou de puissances ambitieuses telles que la Chine.

9. On a pu à un moment espérer une réduction dans l'industrie des armements mais on n'a rien trouvé pour remplacer ce secteur qui a le double avantage de procurer de hauts revenus et d'obliger les partenaires. Par suite, à la fin des années 90, les ventes d'armements sont à nouveau en hausse. Les ventes d'armes aux pays du Golfe par exemple ont atteint un niveau record en 1990, lorsque l'Iraq a envahi le Koweït. Des contrats de 36 milliards de dollars ont alors été signés. Les ventes ont à nouveau augmenté après la guerre (avec un contrat d'achat de 14,7 milliards de dollars) et ont baissé à 1,7 milliard de dollars en 1996. Il y a maintenant un marché de 6 milliards de dollars à conclure avec les nations du Golfe, qui forment ensemble le plus gros client d'armes faisant appel aux techniques de pointe. Alors que les politiques de défense réapparaissent progressivement au premier rang des priorités à l'ordre du jour géopolitique des dirigeants mondiaux, où trace-t-on la ligne de séparation entre l'économie, la défense et la valeur universelle du droit à la vie de millions d'individus qui ne sont représentés qu'en grisé sur la carte du monde ?

10. L'expansion de l'OTAN est proposée pour assurer la paix dans une vaste gamme de pays, mais une politique de blocs antagonistes semble peu à peu reprendre forme. Ainsi, les traités START II et III conclus entre les ex-superpuissances pour accélérer les réductions des armes nucléaires à longue portée restent en attente au Parlement russe qui voit dans ces instruments une manoeuvre faite par l'Ouest pour obtenir la supériorité stratégique.

11. D'autre part, tandis que les administrations des pays puissamment équipés ont utilisé et continuent d'utiliser les exportations d'armements comme des instruments de leur politique étrangère, de nombreux pays pauvres ont déjà d'énormes stocks d'armes, consacrent des parts considérables de leur budget à la défense et montrent qu'ils ont des difficultés pour absorber et utiliser ce qu'ils ont acheté. Les guerres civiles et régionales deviennent alors inévitables, ainsi qu'on l'a vu sur le continent africain.

12. On pourrait discourir longuement sur les conséquences à tous les niveaux de la vie des individus de la toute dernière révolution fondée sur la technologie de l'information applicable aux armes et à l'art de la guerre,

y compris les programmes et les attitudes réactionnaires que pourraient adopter les régions et pays faibles, s'agissant par exemple du renforcement et du déploiement des missiles balistiques, des armes biologiques et du terrorisme. Il ne s'agit cependant ici que d'appeler l'attention de la Commission sur le contenu que devrait avoir le document de travail proposé.

13. Il apparaît que les sciences et les techniques qui parviennent à la connaissance du public et visent à améliorer la vie des individus ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Le problème posé ici est qu'avec les progrès technologiques d'aujourd'hui, on donne aux individus vivant dans les sociétés privilégiées l'illusion qu'ils sont les bénéficiaires de ces avancées; dans le monde non industrialisé, les individus luttent à la fois pour leur survie quotidienne et contre les épreuves imposées par les politiques néo-colonialistes.

14. En outre, les individus à travers le monde sont de moins en moins les acteurs immédiats au centre des changements profonds qui interviennent dans leur propre vie, leur micro-environnement et le monde en général. Par rapport à il y a quelques décennies, la différence tient peut-être au fait que dans le processus de mondialisation et d'application du nouvel ordre mondial, les puissances qui régissent les vies des individus perdent progressivement le sens des exigences et besoins essentiels de ces derniers.

15. Ce sont les ressources disponibles, la justice et l'identité culturelle qui donnent un code de conduite commun à une société, une sécurité et une paix à long terme qui sont essentielles pour garantir l'intégrité de l'individu, sa dignité et l'exercice de ses droits.

16. Comme un éminent diplomate africain l'a dit en octobre 1996, "La paix est tout d'abord une question de prévention des conflits, de prévention de leur aggravation ou de leur extension."
